



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Sixième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information
(IIM/SG6)

(Nairobi, 31 juillet — 3 août 2023)

Point 3 : *Réalisations dans les domaines AIM, CNS et MET*

WP 4.1A – Outil de gestion des carences de navigation aérienne

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

La présente note de travail fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'outil de gestion des carences de navigation aérienne (AANDD). Elle propose ensuite une voie à suivre pour une gestion efficace des carences de navigation aérienne dans la région.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.

RÉFÉRENCE(S) :

- Rapport de la réunion APIRG/25
- Rapport de la cinquième réunion du Sous-groupe IIM d'APIRG

La présente note de travail se rapporte à l'**Objectif stratégique** :

B – Capacité et Efficacité de la navigation aérienne

1. INTRODUCTION

- 1.1 La cinquième réunion du Sous-groupe IIM qui s'est tenue virtuellement du 26 au 29 juillet 2022 a été informée des activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la base de données des carences de navigation aérienne (AANDD), notamment un atelier pour les coordonnateurs qui s'est tenu en novembre 2021, et auquel 15 États ESAF ont pris part (62,5 %) et neuf (09) États WACAF (37,5 %). La réunion a été également informée des progrès enregistrés dans le déploiement de la version opérationnelle de la plateforme.
- 1.2 La réunion a invité l'OACI à accélérer le déploiement de cet outil et prié instamment les États et les organisations qui n'ont pas désigné des coordonnateurs de l'AANDD à le faire. Elle a ensuite encouragé tous les États et les parties prenantes impliquées dans le cadre de l'APIRG à s'engager dans les activités de gestion des carences de navigation aérienne.

2. ANALYSE

- 2.1 La 25^e réunion de l'APIRG qui s'est tenue du 7 au 11 novembre 2022 à Kigali (Rwanda) a pris acte des progrès accomplis vers une gestion efficace des carences de navigation aérienne dans la région. La réunion a été informée que la version opérationnelle définitive de l'AANDD a été mise en ligne à l'adresse <https://aandd.icao.int>. Elle a approuvé les prochaines étapes, au moyen de la *Conclusion 25/30 de l'APIRG/25 : Identification, notification et résolution des carences de navigation aérienne* — qui invite les États qui n'ont pas encore désigné des coordonnateurs à le faire, et le Secrétariat à soutenir les ateliers de formation, au besoin, et les États/organisations à identifier et notifier les carences de navigation aérienne, le cas échéant.
- 2.2 Du 14 au 16 mars 2023, le Secrétariat a organisé un webinaire sur la gestion des carences de navigation aérienne. Deux cent quarante-trois (243) participants représentant 36 États et organisations (FIR ROBERTS, CAFAC, RSOO, ANSP, et compagnies aériennes). Le webinaire a fourni aux participants des connaissances sur le processus de gestion des carences de navigation aérienne et leur a appris à se familiariser avec la plateforme de l'AANDD pour l'identification, la notification, l'évaluation, et la résolution des carences de navigation aérienne .
- 2.3 Le webinaire a recommandé aux États et aux organisations d'organiser des séminaires de sensibilisation à l'intention du personnel technique et de l'industrie sur l'utilisation de la base de données AANDD, avec le soutien constant des bureaux régionaux WACAF et ESAF de l'OACI.
- 2.4 Le 17 mai 2023, le Secrétariat a organisé une rencontre virtuelle avec les coordonnateurs de l'AANDD pour le lancement officiel de l'utilisation opérationnelle de l'AAND pour la gestion des carences de navigation aérienne. Cette rencontre a appris aux participants à s'inscrire pour la création de comptes d'utilisateurs sur l'AANDD, et les a initiés au processus de gestion des carences.
- 2.5 Vu toutes activités initiées à ce jour pour le déploiement de la version finale de l'outil AANDD et la formation des coordonnateurs, la réunion est invitée à noter que l'outil est désormais pleinement opérationnel et à inviter instamment les États et les organisations à se lancer dans la gestion efficace des carences de navigation aérienne à travers la plateforme en ligne.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

- 3.1 La réunion est invitée à :
- a) prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
 - b) attirer l'attention de la prochaine réunion d'APIRG sur la *Conclusion 25/30 d'APIRG/25 : Identification, notification, et résolution des carences de navigation aérienne* , et inviter instamment les États et les organisations à se lancer dans la gestion efficace des carences de navigation aérienne à travers la plateforme en ligne.

----- FIN -----